

HYDRAULIQUE AGRICOLE : financements Région Nouvelle-Aquitaine/FEADER

▶ Dans le cadre de la Politique Agricole Commune 2023-2027, la **REGION NOUVELLE-AQUITAINE** est devenue Autorité de Gestion pour les mesures hors surfaciques du FEADER ; la mise en œuvre de ces mesures est déclinée dans le **Plan Stratégique Régional (PSR)** Nouvelle-Aquitaine.

La Région Nouvelle-Aquitaine a ainsi la responsabilité, via le PSR, du pilotage de la politique, de l'instruction et de l'accompagnement financier de certains dispositifs, dont celui de l'**HYDRAULIQUE AGRICOLE** (7,7 millions €/an pour 2024-2027*), incluant notamment le **stockage** (*hors projets collectifs de substitution*).

Les contours de cet accompagnement financier ont été dessinés fin 2023 par la Région, et les détails seront finalisés sous peu.


▶ Ce dispositif s'inscrivant dans le programme de transition environnementale et sociale **NeoTerra** porté par la Région, des **ENGAGEMENTS AGRO-ÉCOLOGIQUES** sont à respecter pour pouvoir prétendre à ces financements.

Ainsi, la **RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC** préalable "sur la base de 5 critères agro écologiques" sera à réaliser avec, si nécessaire, un engagement signé de l'irrigant à mettre en place les changements de pratiques requis pour atteindre les objectifs chiffrés.

Engagements agro-écologique attendus :

- **ECO-RÉGIME DE NIVEAU SUPÉRIEUR**, ou spécifique à l'Agriculture Biologique ;
- **STRATÉGIE PHYTO** : pas de CMR (catégorie 1 et 2) relevant des listes en vigueur à la demande d'aide ;
- **ELEMENTS FAVORABLES A LA BIODIVERSITÉ** / IAE et jachères (7% de la SAU) ;
- **COUVERTURE HIVERNALE DES SOLS** (mini 75 % des terres arables pendant 8 semaines) ;
- **SOBRIÉTÉ DE L'IRRIGATION** (matériel d'optimisation : pilotage, irrigation localisée...)

▶ La **SÉLECTION** des projets se fera sur la base de critères qui permettront d'acquérir des points : exploitation en AB/HVE, type de cultures, nouveaux installés, etc...

▶  Le premier **APPEL À PROJETS (AAP)** devrait être lancé par la Région au **PRINTEMPS 2024**.

Les projets éligibles concernent **3** thématiques :

- 1 PLANS D'EAU** : projet individuel, ou collectif, de **CREATION / REHAUSSE / EXTENSION / REHABILITATION** (*Δ seulement dans les masses d'eau en "bon état quantitatif", sauf s'il s'agit de stockage d'eau de pluie ou de ruissellement*) ; **45 à 60% d'aide****
- 2 projets collectifs de REUTILISATION DES EAUX TRAITÉES** ; **15%****
- 3 amélioration des INFRASTRUCTURES COLLECTIVES** (réseaux, station,...) pour des économies d'eau (5 à 10% mini) et d'énergie, sans augmentation de surfaces irrigables ni de volumes. **60%****



** Taux FEADER/Région (taux max. aide publique : jusqu'à 100 %)

* (5 millions FEADER / 2,7 millions Région NA).

 **Ouverture des données publiques** : au 1^{er} janvier 2024, toutes les données publiques de Météo-France disposeront d'une possibilité d'accès sans aucun frais et seront gratuitement réutilisables.

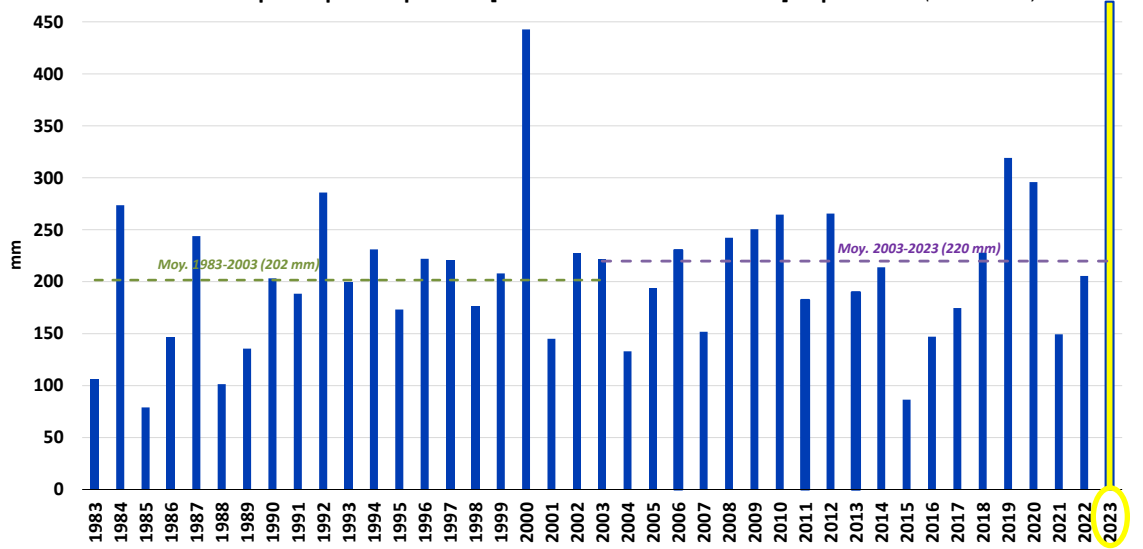


CAMPAGNE 2024 : le recensement par les OUGC des besoins pour la campagne 2024 est **CLOS**.
Pour les retardataires, contactez votre OUGC au plus vite !

RESSOURCE EN EAU

► PLUVIOMETRIE

Cumul de pluies pour la période [1^{er} octobre au 15 décembre] depuis 1983 (La Couronne)



- Avec près de **470 mm** en 2023, la période [1^{er} oct→15 déc.] est la plus pluvieuse à minima sur les **40** dernières années (station La Couronne*), devant 2000 (443 mm).

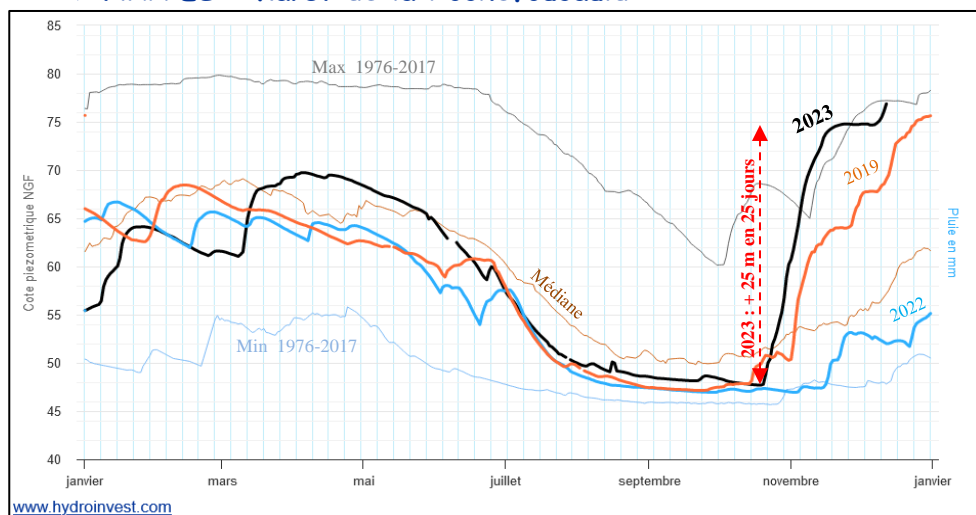
- Ce cumul correspond habituellement à celui reçu pendant les 6 mois hivernaux (oct. à mars).

Le cumul 2023 pour cette période est ainsi supérieur de +15% à la moyenne.

- La moyenne pour la période 2003-2023 est légèrement supérieure (+18 mm) à celle de la période 1983-2003.

(*Montembœuf : 515 mm)

► NAPPES : Karst de la Rochefoucauld



Le **PIEZOMETRE DE LA ROCHEFOUCAULD** a enregistré une **hausse de 25 mètre de sa côte entre le 20 octobre et le 15 novembre**, passant ainsi d'une valeur "quinquennale sèche" à une valeur supérieure au "maxi enregistré 1976-2017".

La **TOUVRE** à Gond Pontouvre / Foulpougne a évacué plus de **120 millions de m³ depuis le 1^{er} octobre**, soit près de 10 fois les besoins agricoles annuels du périmètre OUGC Karst.

► ETAT DES BARRAGES

| | BASSIN | REMPLISSAGE | RAPPEL 2022 |
|-----------------------|----------------|-------------|-------------|
| MAS CHABAN (AU 14/12) | Charente amont | 100 % | 14% |
| LAVAUD (AU 14/12) | Charente amont | 100 % | 16% |
| MIALLET (AU 1/12) | Dronne | (72 %) | 40% |

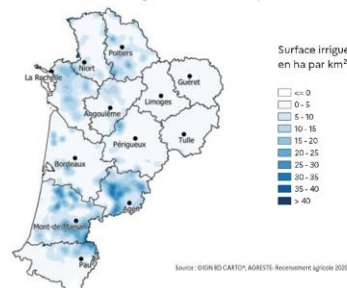
Près d'1 milliard de m³, c'est le volume évacué par la **CHARENTE** à Beillant/Chaniers (17), à la sortie du département de la Charente, **depuis le 1^{er} octobre**, soit une moyenne de 13 millions de m³/jour, avec un pic le 11 novembre (31 millions de m³ en 24h).

ÉTUDES NOUVELLE-AQUITAINE Irrigation et agriculture, un lien fort et durable

agreste La compétence, l'innovation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Carte 1 Les zones les plus irriguées sont orientées en grandes cultures, légumes et vergers Localisation des surfaces irriguées de Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine est la première région agricole irriguée. En 2020, 13 420 exploitations irriguent 11 % de la surface agricole régionale. En moyenne, leur assolement est de 84 ha dont 31 irrigués. Les surfaces en maïs irrigué diminuent nettement en vingt ans au profit des oléagineux, légumes, vergers et surfaces fourragères. Orientées en grandes cultures, 60 % des exploitations irrigantes ont une PBS supérieure à 100 000 euros. Elles emploient en moyenne 2,5 équivalents temps plein, 18 % d'entre elles sont engagées en agriculture biologique et 31 % commercialisent en circuit court.



Consulter l'intégralité de l'étude :

Etude n°44 - Irrigation et agriculture, un lien fort et durable



Ce bulletin vous est offert par la Chambre d'Agriculture de la Charente avec la participation financière de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

